

# Les organisations à Genève œuvrant pour le désarmement

La Charte donne en 1945 un mandat à l'ONU en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de gestion de l'arme atomique. Néanmoins, la guerre froide bloque dès le départ les travaux de la Commission sur les [armes de destruction massive](#) ainsi que ceux du Conseil de sécurité, les deux organes onusiens chargés de ces mandats. Ce frein dans les activités à New York, déplace les négociations sur le désarmement à Genève. Ainsi, dès 1959, les quatre grands : États-Unis, URSS, France et Royaume-Uni décident de constituer un comité des dix puissances sur le désarmement à Genève.

Le nombre de membres de ce comité est plusieurs fois élargi avant de se transformer en 1969 en [Conférence du Comité du désarmement](#), puis en 1979 en Conférence du désarmement (CD) qui regroupe soixante-cinq pays depuis 1996, dont les cinq États dotés d'armes nucléaires selon le [Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires](#) (TNP) signé en 1968 et 60 autres États ayant une importance militaire majeure. La CD constitue l'instance multilatérale de la communauté internationale afin de négocier dans le domaine du désarmement. Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève remplit les fonctions de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence. Le bilan de la CD est plutôt maigre en termes juridiques puisqu'en quarante ans il se résume à la promulgation de deux traités. La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques et sur leur destruction (négociée depuis 1980, adoptée en 1992 et entrée en vigueur en 1997) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (négocié depuis 1994, adopté en 1996, mais pas encore entré en vigueur faute de ratification par certains pays). Depuis 1996, les États partis à la CD n'ont réussi à s'accorder sur aucune nouvelle négociation (Finaud 2020). Néanmoins, de nombreuses discussions se poursuivent sur des sujets tels que les robots tueurs ou l'utilisation des drones. De plus, les comportements étatiques évoluent, même quand ils n'ont pas ratifié un traité les États dans la pratique adoptent des comportements qui se rapprochent toujours plus des normes internationales établies. Ainsi, si plusieurs États importants n'ont pas ratifié la TICEN, ils ont néanmoins arrêté de réaliser des essais nucléaires, la Corée du Nord restant la seule puissance nucléaire à en réaliser depuis le début du 21<sup>ème</sup> siècle.

[L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement \(UNIDIR\)](#) est un organe subsidiaire des Nations Unies dont le siège est également à Genève, au Palais des Nations. Sa création a été proposée par la France lors de l'Assemblée générale de 1978 consacrée au désarmement et il a démarré ses activités en

1980. L'UNIDIR est un groupe de réflexion qui mène des recherches indépendantes sur le désarmement et les problèmes connexes, en particulier les questions de sécurité internationale. Il participe aux délibérations des États membres en leur fournissant des idées et des conseils afin de faciliter le dialogue susceptible de faire progresser la maîtrise des armements et le désarmement multilatéral. L'Institut s'est par exemple penché sur les implications et les risques de sécurité internationale de certaines innovations technologiques tels que l'intelligence artificielle et la militarisation de technologies de plus en plus autonomes.

[Le Bureau des affaires de désarmement \(UNODA\)](#) est créé en 1998 dans le cadre des réformes mises en place par le Secrétaire général Kofi Annan. Le Bureau, dont le siège est à New York, est intégré au secrétariat de l'ONU, il remplace une structure déjà existante depuis 1982 et plusieurs fois réformée et renommée. UNODA possède également plusieurs bureaux régionaux, dont le principal à Genève au sein de l'UNOG, afin d'organiser et de suivre tous les travaux réalisés à Genève sur le désarmement. Depuis 2017, UNODA est dirigé par la Japonaise Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute représentante du secrétaire général de l'ONU. L'UNODA est chargé de désarmement à la fois en matière d'armement nucléaire, de destruction massive, d'armes chimiques, biologiques et conventionnelles. La mission d'UNODA est double : il a un rôle normatif d'appui aux autres organes onusiens actifs en matière de désarmement, en agissant de manière préventive sur le désarmement. Et il est également actif dans les situations de post-conflits en soutenant les activités de désarmement et de démobilisation des anciens combattants et en favorisant leur réintégration à la vie civile.



p.32



La Suisse et l'ONU



Paix et Système des Nations Unies

[Travailler en classe](#)

